

## La Zakat de rupture du jeûne (*Zakat Al-Fitr*)

### Le sens le Zakat Al-Fitr

La *Zakat* de rupture du jeûne du mois de Ramadan est une *Zakat* particulière qui a plusieurs objectifs :

- Une purification des éventuels péchés commis ou mauvaises paroles proférées durant le jeûne du mois béni de Ramadan ;
- Une nourriture pour les pauvres. Le Prophète (r) dit en parlant des pauvres le jour de l'Aïd al-Fitr « *Epargnez leur la demande ce jour là* » Hadith rapporté par Bayhaqui et Darakoutni selon Ibn Omar ;
- Un partage de la joie de la fête de l'Aïd al-Fitr avec les plus démunis.

### L'obligation de Zakat Al-Fitr

La *Zakat* al-Fitr est obligatoire pour tout musulman homme ou femme, riche ou pauvre, enfant ou adulte. Selon Ibn Omar : « **Le Messenger d'Allah (sws) a imposé la Zakat Al-Fitr qui équivaut à un « SA' » de dattes ou un « SA' » d'orge que ce soit pour l'esclave ou le libre, le mâle ou la femelle, le petit ou le grand parmi les musulmans, et il a ordonné que cette aumône soit donnée avant que les gens ne sortent pour aller faire la prière** » Hadith rapporté par Boukhari et Mouslim

Cette *Zakat* est obligatoire même pour le bébé qui naît avant le couché du soleil du dernier jour de Ramadan. Elle est recommandée pour le fœtus qui a plus de 120 jours.

### La valeur de Zakat Al-Fitr

Comme indiqué dans le *Hadith* d'Ibn Omar la *Zakat* Al-Fitr a été fixée par le Prophète (sws) lui-même à un *SA'* de la nourriture la plus répandue comme le blé, le riz, le raisin sec, le maïs, ...

Le *SA'* est l'équivalent de 4 mesures des deux mains jointes d'un homme d'une taille moyenne. Il a été évalué à 2176 grammes de blé

C'est la valeur minimale de la *Zakat*, il est possible et même recommandé de donner plus. « **Le mérite de celui qui en nourrira davantage ne sera que plus grand.** » Verset 184 Sourate de la Vache (Al-Baqara : 02.)

L'imam Ali qu'Allah soit satisfait de lui a dit en parlant de la valeur de cette *Zakat* « *Quand Allah est généreux envers vous, soyez généreux envers les autres* »

Le Calife Omar ibn Abdelaziz, le grand imam Abou Hanifa et la majorité des savants contemporains autorisent le paiement de cette *Zakat* en argent et considèrent que c'est plus conforme à la finalité de cette *Zakat* qui consiste à rentrer la joie dans les cœurs des pauvres et leur éviter la mendicité.

Dans notre époque donner la valeur en argent est plus facile pour le donateur et mieux apprécié par le receveur.

En 2018 cette *Zakat* a été fixée par les organisations musulmanes d'Europe à 7 € par personne à charge.

### Le temps de Zakat Al-Fitr

Elle peut être donnée à partir du 15ème jour de *Ramadan* et jusqu'au jour de l'*Aïd* avant le début la prière de l'*Aïd al-Fitr*.

Il faut prendre ses précautions pour que cette *Zakat* arrive dans la main du pauvre un ou deux jours avant l'*Aïd* et au plus tard le matin de l'*Aïd* avant la prière.

Celui qui ne la donne pas avant la prière de l'*Aïd*, doit malgré tout la donner même après la prière. Sa récompense dans ce cas là est très réduite.

### Les ayants droits à Zakat Al-Fitr

Comme pour la *Zakat* ordinaire, *Zakat Al-Fitr* peut être donnée aux huit catégories cités dans le verset suivant : « **Les *Sadakat* ne sont destinés que pour les pauvres, les indigents, ceux qui y travaillent, ceux dont les cœurs sont à gagner (à l'Islam), l'affranchissement des esclaves, ceux qui sont lourdement endettés, dans le sentier d'Allah, et pour le voyageur (en détresse). C'est un décret d'Allah ! Et Allah est Omniscient et Sage** » Verset 9, Sourate du Repentir (At-Tawba)

La majorité des savants disent qu'il est préférable de ne la donner qu'aux pauvres et nécessiteux.

Dans un hadith rapporté par Ibn Abas « Le Prophète (sws) a imposé *Zakat Al-Fitr* comme purification pour le jeûneur des futilités et mauvaises paroles et comme nourriture pour les pauvres celui qui s'en acquitte avant la prière est considérée pour lui une *Zakat* acceptée, celui qui la retarde après la prière est considérée pour lui une aumône ordinaire » Hadith rapporté par Abou Daoud, Ibn Majah et Darakotni.